



# JOURNAL FOOT

FOOT N°664 DU 17 JUILLET 2025

## RAPPEL

Réunion générale de la rentrée des clubs le 30/08 à St Pierre

Réunions des responsables du foot des enfants des clubs :

- 29/08 à Ville la Grand

- 05/09 aux Glaisins

AG du District le 26/09 à Ville la Grand

## SOMMAIRE

APPEL P.02

REGLEMENTS P.03

COMPETITIONS P.04

COUPES P.06

TECHNIQUE P.07

**pass Sport**

**LE PASS SPORT  
RECONDUIT POUR  
LA SAISON 2025-2026 \***

**Profite de 70 €  
de réduction immédiate  
sur ton inscription  
sportive**

\* Plus d'infos sur [pass.sports.gouv.fr](https://pass.sports.gouv.fr)

# COMMISSION D'APPEL



FOOT N°664 DU 17 JUILLET 2025

## CONVOCATION

### DOSSIER D'APPEL N°20 2025/2026:

Appel Disciplinaire du club de l'AG BONS et du Comité de Direction du DISTRICT HAUTE SAVOIE - PAYS DE GEX de la décision de la Commission de Discipline.

**Match n°28683768 du 25/05/2025 BONS EN CHABLAIS 2 – US AAG en Séniors D3 Poule B**

Ce dossier sera étudié le **jeudi 24 juillet 2025 à 18h30** au siège du District.

### Personnes convoquées :

Le Président de la Commission de Discipline ou son représentant.

### L'arbitre :

TEIMA Hedy

### AG BONS :

Le Président ou son représentant

OLLIVIER Alan, joueur n°11

ARNAUD Aurélien, éducateur

### US AAG :

Le Président ou son représentant

AMASSAS Karim, éducateur

*La présente convocation est conforme aux dispositions de l'article 190 des Règlements de la FFF.*

*Le club peut se faire représenter par tout conseil de son choix, et indiquer huit jours ou moins avant la réunion le nom des personnes dont il demande la présence. Le Président de la Commission peut refuser les demandes qui lui paraissent abusives.*

*Les parties ont la possibilité, sur demande, de consulter l'ensemble des pièces du dossier avant la séance. Lors de la séance, tous les participants doivent justifier leur identité à l'aide d'une pièce officielle, aucune personne n'étant auditionnée sans justificatif de celle-ci. Toute personne convoquée dans l'impossibilité de se représenter devra fournir un justificatif, et un rapport détaillé sur les événements, le manquement à cette obligation étant sanctionné et/ou amendé.*

# COMMISSION DES REGLEMENTS

Président : Philippe CHEVRIER.

Secrétaire : Emmanuel DUPRE

Réunion du 15/07/2025

Publiée le 17/07/2025

## DECISIONS

---

### DOSSIER N°664/67 : SAINT JEOIRE LA TOUR 2 – ANTHY MARGENCEL 1 : MONTEE EN D3

Considérant que l'équipe 2 du club de SAINT JEOIRE LA TOUR a évolué la saison 2024/2025 en D4 et a terminé 1<sup>er</sup> de sa poule.

Considérant que l'équipe 1 du club d'ANTHY MARGENCEL a évolué la saison 2024/2025 en D4 et a terminé seconde de sa poule.

Considérant que l'article 2.3.1.1 des RG District dispose qu'en cas de trois (3) descentes de Ligue, il sera procédé à neuf (9) montée de D4 en D3.

Considérant qu'à l'issue de la saison 2024-2025, trois équipes de Ligue (R3) descendent en D1.

Considérant que de ce fait, il convient de faire réglementairement monter 9 équipes de D4 en D3.

Considérant que de ce fait qu'il convenait de faire monter en D3 les 5 premier de poule et les 4 meilleur second de D4.

Mais attendu que l'article 47.2 du Statut de l'Arbitrage dispose que « tout club figurant sur la liste arrêtée au 15 juin, en troisième année d'infraction et au-delà ... ne peut accéder à la division supérieure s'il y a gagné sa place »

Attendu que le club de SAINT JEOIRE LA TOUR est bien au moins en troisième année d'infraction au Statut de l'Arbitrage et que de ce fait l'équipe 2 de SAINT JEOIRE LA TOUR ne peut pas accéder à la division supérieure.

**Attendu à titre subsidiaire**, que si l'article 47.2 dispose que « la sanction de non accession ne s'applique qu'à une équipe Sénior du club, étant précisé que si plusieurs équipes d'un même club sont concernées, celle évoluant dans la division la plus élevée est sanctionnée » l'équipe 1 de SAINT JEOIRE LA TOUR n'étant pas concernée par la montée pour la saison 2024/2025, celui-ci n'a pas vocation à s'appliquer au cas de l'espèce.

Attendu que si l'équipe de SAINT JEOIRE LA TOUR 2 ne peut accéder à la division supérieure, il convient de rechercher **l'équipe de D4 pouvant prendre sa place.**

Attendu que sur 10 (dix) équipes susceptibles de monter en D3 (les deux premières de chaque poule de D4), l'équipe qui était réglementairement dans l'impossibilité de monter en D3 était l'équipe d'ANTHY MARGENCEL 1

Attendu que l'équipe d'ANTHY MARGENCEL 1 a bien fini seconde de son groupe de D4

Attendu que de ce fait, il revient à **l'équipe d'ANTHY MARGENCEL 1** de prendre la place de l'équipe de SAINT JEOIRE LA TOUR 2 en D3

**Attendu à titre subsidiaire** qu'il ne saurait être possible de faire monter en D3 une équipe classée troisième de son groupe de D4 avant que l'ensemble des équipes classée seconde soient montée.

Considérant que de ce qui précède



## Décisions :

1. L'équipe de SAINT JEOIRE LA TOUR 2 est interdite de monter en D3
2. L'équipe d'ANTHY MARGENCEL 1 accède à la D3

Ces décisions sont susceptibles d'appel dans les conditions de compétence, de forme et de délai précisées aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux, 4 et 10 de l'annexe 2 des mêmes règlements repris par l'article 12-5-1 des Règlements Sportifs du District par courrier électronique, obligatoirement avec l'en tête du club, dans le délai de 7 jours pour les matchs de championnat et de deux en ce qui concerne les matchs de coupe de District ou les litiges survenus lors des deux dernières journées de la compétition ou portant sur le classement en fin de saison, à compter du lendemain de la date de notification de la décision contestée)

# COMMISSION COMPÉTITIONS

## =MONTEES / DESCENTES SAISON 24/25

SENIORS MASCULINS	
<b><u>Clubs relégués en D1 :</u></b>  US Semnoz Vieugy 1 US Annecy le Vieux 2 AS Sillingy 1	<b><u>Clubs accédants en D1 :</u></b>  CSA Poisy 1 SC Morzine 1 Marignier SP 1
<b><u>Clubs relégués en D2 :</u></b>  ES Cernex 1 CO Chavanod 1 Cluses Scionzier FC 2 CS Amphion 1 CS Aye 1	<b><u>Clubs accédants en D2 :</u></b>  US Semnoz Vieugy 2 FRS Champanges 1 Haut Giffre FC 1 ES Lanfonnet 1 AS Prevessins 1
<b><u>Clubs relégués en D3 :</u></b>  ES Chilly 2 FC Filière 1 JS Reignier 1 ES Thyez 1 AS Lyaud Armoy 1 FC Ballaison 2 US Vetraz 1	<b><u>Clubs accédants en D3 :</u></b>  Epagny mt 1 Marigny FC 1 Cran Olympique 1 Villy le Pelloux FC 1 Anthy Margencel 1* Marignier SP 2 FC Vuache 1 US Challex 1 AS Marin 1

<p><b><u>Clubs relégués en D4 :</u></b></p> <p>Foot Sud Gessien 1 ES Cernex 2 Union Saleve Foot 1 AS Genevois 2 FC Semine 1 AS Sillingy AS 2 CS Amphion 2 AS Evires 1 CS La Balme 2 FC Cruseilles 2 ES Thyez 2</p>	<p><b><u>Clubs accédants en D4 :</u></b></p> <p>Anthy Margencel 2* Marnaz FC Reignier JS 2 Marigny FC 2 Cheran FC 2 Frangy FC 2 Veigy CS 2 Magland US 1 ES Meythet 2 AS Viuz 1 FC Carroz Arraches</p>
<p><b>SENIORS FEMININES</b></p>	
<p><b><u>Clubs relégués en D2 :</u></b></p> <p>Epagny MT</p>	<p><b><u>Clubs accédants en D1 :</u></b></p> <p>Foot Sud 74 ES Chilly</p>
<p><b>JEUNES</b></p>	
<p><b><u>Clubs accédants en R2 :</u></b></p> <p>ES Seynod (U20) GFA RV 2 (U17) FC Cranves Sales (U16) Pays de Gex FC (U15) US Annecy le Vieux (U18F)</p>	
<p><b><u>Clubs accédants en U20 D1 :</u></b></p> <p>Epagny MT 1 GO Bas Chablais 1 ES St Jeoire la Tour 1 Marignier SP 1 CA Bonneville 1</p>	
<p><b><u>Clubs accédants en U17 D1 :</u></b></p> <p>GFA RV 3 TEGG Cluses FC ES Thyez AS Lac Bleu ES Seynod US Semnoz Vieugy AG Bons</p>	

**Clubs accédants en U15 D1 :**

Pays de Gex FC 3  
Cluses FC 1  
US Semnoz Vieugy 1  
GFA RV 2  
ESCO 1  
Evian FC 1  
AG Bons 1  
CO Chavanod 1  
GJ AALP 1  
Union Saleve Foot 1  
Cranves sales 2

# COMMISSION DES COUPES

Présidents : Pierre BERNARD – Maurice CARUSO

## COUPE CREDIT MUTUEL DU DISTRICT

---

Pour la saison à venir, la Commission féminine organisera les finales U15F et U18F dans le cadre de la journée féminine. Par contre, notre Commission organisera la finale U18F à 11.

Lors d'une réunion de ladite Commission , il a été décidé qu'une finale U20 sera intégrée aux finales de Coupe.

Les formations enregistrées en championnat dans les deux catégories U18F à 11 et U20 seront automatiquement inscrites en Coupe.

Les équipes qui ne désirent pas participer à ces coupes doivent informer le District par courriel avant le 8 août .

Bonnes vacances à toutes et à tous.

# COMMISSION TECHNIQUE

## DEVELOPPEMENT ET ANIMATION DES PRATIQUES

### FOOTBALL DES ENFANTS

Le calendrier du **Foot des Enfants** est disponible sur le site du District (*calendrier sportif 2025/2026*)

#### Quelques dates clés

- Reprise : u9 et u11 le **13 septembre** / u7 le **20 septembre**
- Futsal : u7 le 13 décembre (*Noël du Futsal*)  
u9 les 18 octobre / 13 décembre / 10 janvier  
u11 les 17, 24, 31 janvier / 7 février
- JN u7 : 30 mai
- Réunion de rentrée des **responsables des Ecole de Foot**(obligatoire) :

**vendredi 29 août** à Ville la Grand (*Collège Paul Langevin*)

**ou**

**vendredi 5 septembre** au Crédit Agricole (*Glaisins, Annecy le Vieux*)

Emargement à **18h**

Début de réunion à **18h30**

Fin de réunion à **20h30**

Inscription : <https://forms.cloud.microsoft/e/PCbM39ZxUK> (*ouvert jusqu'au 25 août*)

Vendredi 29 août (Ville la Grand) : Annecy - Bons – Cluses - Douvaine-Loisin – Epagny-Metz-Tessy - Fillinges – Genevois – GFA – Ht Giffre - Leman – Magland - Marnaz - Odysée – Pers Jussy – Reignier - St Pierre – TEGG - Thonon – Thyez – Ville la Grand

Vendredi 5 septembre (Crédit Agricole) : Balme de Sillingy – Cernex - Chavanod - Cran – Futsal Rumilly - Marcellaz – Pringy – Sillingy -Thônes

### STRUCTURATION DES CLUBS

#### **LABEL JEUNES FFF CREDIT AGRICOLE – 2025/2026**

La campagne **2025/2026 des Label Jeune FFF Crédit Agricole, Féminines et Futsal** est lancée.

Les clubs souhaitant renouveler leur Label ou s'engager dans la démarche doivent envoyer un mail à Sandrine Janssoone – [sjanssoone@hautsavoie-paysdegex.fff.fr](mailto:sjanssoone@hautsavoie-paysdegex.fff.fr) pour le **lundi 1<sup>er</sup> septembre au plus tard**

Aucune autre démarche n'est à faire pour le moment. **Nous vous invitons cependant à remplir l'autodiagnostic du « Projet Club » dès que celui-ci sera accessible**

Liste des clubs arrivant en fin de droit en juin 2026

#### Label Jeunes

- Ballaison
- Cluses

#### Label Jeunes Féminines

- Annecy
- Annecy le Vieux

#### Label Jeunes Futsal

- Thonon

- Genevois
- Marignier Sport
- Morzine
- Sillingy
- St Pierre

- Cluses
- ESCO
- Marignier Sport
- Sillingy
- Thonon
- U. Salève Foot

Clubs ayant fait une demande d'engagement ou de renouvellement

**Label Jeunes** : Cluses – Cranves Sales – Filière (La) - Genevois – Marignier – Morzine – Parmelan Villaz – Sillingy – St Pierre

**Label Jeunes Féminines** : Cluses - Marignier – Sillingy - St Pierre - Thonon

**Label Jeunes Futsal** : Thonon

